

# Point de vue

## La France se doit d'arrêter les responsables du génocide. Le départ des soldats français du Rwanda

Alison Des Forges

Le Monde, 21 août 1994, page 4

D'APRÈS le ministre de la coopération, Michel Roussin, les forces françaises ont transmis aux Nations unies la documentation permettant la poursuite des auteurs du génocide au Rwanda. C'est bien. Ce serait mieux de livrer les tueurs.

La France était parmi les premiers pays à reconnaître les tueries systématiques de Tutsis au Rwanda, comme un génocide. C'était le 25 mai, lors de la troisième session spéciale de la commission des droits de l'homme des Nations unies à Genève. Cette qualification a été confirmée par le rapporteur spécial sur le Rwanda désigné par cette commission.

A la mi-juillet, les forces françaises ont permis à M. Jean Kambanda, premier ministre et à d'autres ministres du gouvernement responsable du génocide, de passer plusieurs jours dans la zone humanitaire sûre. Il semble que les forces françaises aient ensuite facilité leur départ pour le Zaïre. Selon de nombreux témoins, les autorités de ce soi-disant gouvernement circulaient à Bukavu avec des chauffeurs militaires français. D'après des journalistes, le chef d'état-major des ex-forces armées rwandaises a profité de pareils services à Goma. En même temps, les autorités rwandaises, préfectorales et locales, sur lesquelles pèsent des présomptions graves, restaient en fonction dans la zone humanitaire sûre. Parmi eux, le préfet de Cyangugu, Emmanuel Bagambiki, le préfet de Kibuye, Clément Kayishema et un nombre important de bourgmestres de Cyangugu, Kibuye et Gikongoro.

### Fuite au Zaïre

Fortes de leur autorité administrative, ces personnes insistaient d'ailleurs pour que la population quitte la zone dès le départ des forces françaises. Un exode chaque jour plus important des réfugiés vers Bukavu est le résultat de leurs efforts. Aux dernières nouvelles, certaines de ces autorités se seraient enfuies au Zaïre, où leur arrestation paraît peu probable, sinon impossible.

La France, un des Etats qui ont rédigé, signé et ratifié la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, s'est engagée moralement et juridiquement à punir les auteurs de tout génocide, une obligation reconnue récemment par le nouveau code pénal entré en vigueur en mars 1994. De nombreuses personnes ayant exercé l'autorité au nom d'un gouvernement coupable poursuivent leur vie quotidienne calmement sous les yeux des soldats français. Ces soldats n'hésitent même pas à recourir à l'aide de ces autorités pour faciliter leur propre tâche, la livraison de l'aide humanitaire. L'arrestation de ces autorités serait de loin l'une des plus grandes contributions humanitaires que la France aurait pu apporter à la cause rwandaise et à toute la communauté internationale.

Les forces françaises auraient pu encore livrer ces auteurs présumés du génocide au nouveau gouvernement rwandais ou les incarcérer dans une prison française. Peu importe le lieu d'incarcération, pourvu que ces personnes soient détenues dans des conditions conformes aux normes internationales, en attendant leur procès. La Convention pour la prévention et la

répression du génocide restera lettre morte si la violation de cette convention n'est pas sanctionnée. Le génocide rwandais est à ce point flagrant que le refus de la France d'arrêter les auteurs présumés signifierait une négation pure et simple de sa ratification. Par contre, si la France arrête les autorités responsables elle aura affirmé son soutien à la Convention et servira de modèle aux autres Etats qui pourraient trouver des personnes soupçonnées sur leur territoire.